



Commune de TAIARAPU-EST

N°19/2023/CTE

Subdivision Administrative des Iles du Vent  
**ARRIVÉE LE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	<b>22/03/2023</b>
Date d'affichage	<b>22/03/2023</b>
Date de séance	<b>29/03/2023</b>

L'an deux mille-vingt-trois, le vingt-neuf du mois de mars à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
						POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	25	GARBUTT Hugo, 1 <sup>er</sup> Adjoint		X	Saindy HIRIGA	X		
Procuration	06	VIVISH Titaua, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Absents	02	LENOIR Patricia, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Votants	31	TERAITETIA Annabella, 4 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Pour	31	ZINGUERLET Jean-Marc, 5 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Contre	00	DUFOUR Robert, 6 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Abstention	00	FANAURA Saindy, 7 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
<p><b>Délibération N°19/2023/CTE</b> <i>Portant approbation du Budget Annexe des déchets, exercice 2023</i></p> <p><i>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</i></p>		PERRY Tarona, 8 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
		METUA Pierrot, 9 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale		X	Robert DUFOUR	X		
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale	X			X		
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X			X		
		SIE Mario, Conseiller Municipal	X			X		
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X			X		
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X			X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal	X			X		
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Tarona PERRY	X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira	X			X		
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale		X				
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti		X	Pierrot METUA	X		
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X				
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone		X	Béatrice LUCAS	X		
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale	X			X		
		RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X			X		
		GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X			X		
		MAAMAATUAI AHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal		X	Titaua VIVISH	X		
	ATANI Hérolf, Maire-Délégué de Pueu	X			X			
	TAEREA Vehiarii, Conseiller Municipal	X			X			

Formant la majorité des membres en exercice



DELIBERATION N°19/2023/CTE du 29/03/2023

**Portant approbation du Budget Annexe des déchets, exercice 2023**

**-LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU-EST-**

**Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;  
Sous la présidence du Maire de la Commune ;**

- Vu la loi n°71/1028 du 24/12/1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française.
- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifié par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifié par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 ;
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2221-1 à L2221-12, L2221-14, R2221-1 à R2221-17 et R2221-63 à R2221-94
- Vu la délibération n° 04/2011/CTE du 11 février 2011 portant création de la Régie des déchets ;
- Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie des déchets du 20 mars 2023 ;
- Vu l'avis favorable de la commission municipale n°1 en charge des affaires financières du 20 mars 2023 ;
- Vu la délibération n°13/2023/CTE du 29 mars 2023, portant approbation du compte administratif, et l'affectation des résultats du budget annexe des déchets exercice 2022 ;
- Vu la délibération n°14/2023/CTE du 29 mars 2023, portant approbation budget principal de l'exercice 2023 ;
- Vu la délibération n°18/2023/CTE du 29 mars 2023, approuvant le prélèvement d'une subvention d'équilibre au profit du budget annexe des déchets 2023;
- Vu le rapport de présentation y afférent ;
- Oui l'exposé du Maire ;

**Après avoir délibéré en sa séance du 29/03/2023**

**ADOPTE**

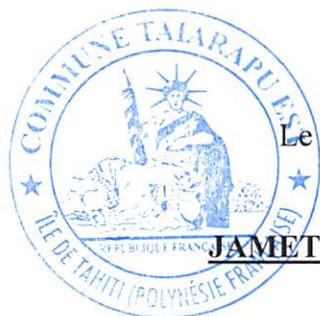
**Article 1:** Le Budget Annexe des déchets, exercice 2023, de la Commune de Taiarapu-Est, est approuvé et arrêté comme suit :

En recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de :	180 611 994 F CFP
En recettes et dépenses d'Investissement à la somme de :	35 037 756 F CFP
Soit un budget total de :	215 649 750 F CFP

**Article 2 :** Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 3 :** La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au Chef de la Subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour copie conforme au registre des délibérations.

 Le Maire,  
**JAMET Anthony**

Le maire de la commune de Tairapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le.....